

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES : *sous-direction du droit public et du droit privé ; bureau de l'organisation, de la modernisation et de l'aménagement des structures.*

ERRATUM à la décision n° 1216/DEF/SGA du 3 octobre 2007 portant mise en application de la charte de l'utilisateur des ressources humaines.

Du 7 janvier 2008

NOR D E F D 0 7 5 2 4 0 9 Z

Texte modifié :

Décision n° 1216/DEF/SGA du 3 octobre 2007 (BOC N°33 du 21 décembre 2007, texte 2. ; BOEM 160.8).

Référence de publication : BOC N°01 du 11 janvier 2008, texte 13.

Dans l'entête :

Au lieu de :

« DÉCISION N° 1216/DEF/SGA portant mise en application de la charte de l'utilisateur des ressources humaines. ».

Lire :

« DÉCISION N° 1216/DEF/SGA portant mise en application de la charte de l'utilisateur des ressources informatiques. ».